

Metz, le 26 avril 2022.

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

La Responsable de l'unité police de l'eau
à

BOUYGUES IMMOBILIER
A l'attention de Mr GRISSELIN
4 rue des Messagerie
57000 METZ

OBJET : Dossier de déclaration concernant la construction de 4 immeubles avenue de Thionville sur la commune de Metz – Accord

RÉF. : Dossier N° 57-2022 – 00079 – Dossiers PE – 3220 Zone inondable - Metz

P.J. :

Monsieur le Directeur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L.214-8 du code de l'environnement relatif à

**Construction de 4 immeubles avenue de Thionville
Commune de METZ**

Pour lequel un récépissé de déclaration vous a été délivré en date du 14 mars 2022, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Metz où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité Police de l'Eau,



Céline DELLINGER

Copie transmise pour information :

- LVRD – Mr Dietlin

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)